

PRESENTS:

Mmes FRAYSSE, GUITOU, MASSAUD, NICKERT,  
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, MARIAGE, PORTAL,  
ROULLAND

Ordre du jour :

- ➔ Election du secrétaire de séance.
- ➔ Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- ➔ Lecture du jugement du tribunal pour la requête formulée par l'Association pour la Protection de l'Environnement de Lanzac concernant le Permis de Construire du Groupement d'habitations de Mérigou .
- ➔ Délibération pour emprunt de la commune.
- ➔ Subventions 2011 pour les Associations
- ➔ Informations et questions diverses.

### **Election du secrétaire de séance**

Mme FRAYSSE Sandrine est volontaire et élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

### **Lecture et approbation du compte rendu précédent.**

Lecture du compte rendu précédent du 14 décembre 2010

- ➔ Une date est modifiée, le compte rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

### **Lecture du jugement du tribunal pour la requête formulée par l'Association pour la Protection de l'Environnement (APPEL) de Lanzac concernant le Permis de Construire du Groupement d'habitations de Mérigou .**

Lecture du jugement en date du 13 janvier 2011 en réponse à la requête enregistrée le 14 février 2007, présentée pour l'APPEL.

Les conclusions sont les suivantes :

Article 1<sup>er</sup> : La requête présentée par l'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LANZAC est rejetée.

Article 2 : L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LANZAC versera à la société Pierce et Eliott France une somme de 1 200 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Le surplus des conclusions présentées par la société Pierce et Eliott France au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative est rejeté.

Article 4 : Le présent jugement sera notifié à l'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LANZAC, à la commune de Lanzac et à la société Pierce et Eliott France.

La présente notification fait courir un délai d'appel qui est de 2 mois.

### **Délibération pour emprunt de la commune**

Intervention de Jean Claude Fouché qui souhaite se retirer le temps des échanges et délibérations.

Faisant suite au conseil municipal précédent, après s'être réunie et tenant compte des investissements à venir, la commission finance a opté pour un emprunt de 130 000€ sur 15 ans, à taux fixe.

Les propositions comparables avec taux annuels des établissements consultés sont les suivantes :

DEXIA	4.56%
CAISSE D'EPARGNE	4.01%
BANQUE POPULAIRE	3.60%
CREDIT AGRICOLE	3.60%

- ➔ Après avoir échangé, et compte tenu de deux propositions à taux identiques, il est proposé de tenir compte de l'implication locale et des subventions apportées aux associations. Le vote est organisé, le Crédit Agricole est choisi avec 12 voix POUR et 1 abstention.
- ➔ M. le maire est chargé de solliciter les conseils du trésorier, afin de s'orienter vers un remboursement le plus favorable possible pour cet emprunt (pouvant être réduit à 3,55% dans le cas d'une périodicité trimestrielle).

## Subventions 2011 pour les Associations

La salle des fêtes de la commune étant cette année en travaux, Mr le Maire propose d'augmenter de 50€ la subvention versée en 2010 aux associations devant utiliser la salle Delbreil pour leurs animations. Mr le Maire a de plus annoncé, qu'il abonderait personnellement de 50€ supplémentaires les cinq associations concernées.

	2008	2009	2010	2011
Comité des Fêtes	500 €	500 €	500 €	550 €
Comité des Fêtes de Cieurac		0 €	200 €	200 €
Association des parents d'élèves	500 €	500 €	500 €	550 €
Association de la chasse	200 €	200 €	150 €	200 €
Anciens combattants	150 €	150 €	150 €	150 €
Les Esquirols		150 €	150 €	200 €
Amis du Clocher		150 €	150 €	200 €
ADMR de Souillac	1€/hab	570 €	580 €	0
Association des élus	150 €	160 €	206 €	206 €
Bassin des écoles de Dordogne	150 €	150 €	150 €	150 €
Rugby USS	250 €	250 €	150 €	150 €
Foot	250 €	250 €	150 €	150 €
Tennis			50 €	50 €
Croix Rouge		50 €	50 €	50 €
Ass Française des sclérosés en plaque	20 €	30 €	50 €	50 €
Alzheimer		150 €	50 €	50 €
Ligue contre le cancer	80 €	50 €	50 €	50 €
Amicale des sapeurs pompiers	50 €	50 €	50 €	50 €
Prévention routière	20 €	20 €	20 €	20 €
Chambre des métiers du Lot				80 €
Pêche				50 €
Papillon Lanzagais				100 €
Autre				100 €

3 356 €    **3 356 €**

Compte tenu des transferts de compétences actuellement en cours avec la communauté des communes, les subventions pour le rugby, le foot et le tennis sont budgétisées mais seront éventuellement à la charge de la communauté des communes, elles sont donc laissées « en attente » des budgets.

Le versement de ces subventions reste comme les années précédentes soumis à conditions : comme de bien entendu, la réalisation d'animations au sein de la commune.

Un courrier va être adressé à chaque président d'association demandant un rapport d'activité, la composition du bureau et le projet d'animation.

➔ Les subventions sont mises au vote et validées à l'unanimité.

### **Informations et questions diverses**

- 1) Communication des dates des 1ères réunions cantonales organisées par les candidats, les 8 et 10 mars 2011 à l'annexe mairie de Cieurac.
- 2) Le SYDED effectue en ce moment des contrôles et des rappels d'information sur le tri auprès des habitants de notre commune.
- 3) Le recensement est en cours de réalisation.

Fin de séance à 22H20.